PROCÈS-VERBAL D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Collectif Infirmiers Libéraux En Colère — CILEC

Assemblée générale ordinaire 2026 — Consultation dématérialisée

1. Modalités de l'assemblée générale

L'Assemblée générale ordinaire 2026 du Collectif Infirmiers Libéraux En Colère (CILEC) s'est tenue selon une procédure dématérialisée, sans réunion physique ni visioconférence, conformément aux modalités communiquées aux adhérents.

Les documents soumis à l'approbation des adhérents ont été transmis préalablement par courriel de convocation. Les adhérents à jour de leur cotisation ont été invités à prendre connaissance des documents et à exprimer leur vote par voie électronique durant la période ouverte à cet effet.

Le présent procès-verbal a pour objet de constater les résultats des votes et les décisions adoptées par les adhérents.

2. Documents soumis au vote

- le rapport moral communiqué avec la convocation ;
- le bilan financier communiqué avec la convocation ;
- l'orientation souhaitée pour l'avenir du CILEC ;
- la diffusion des informations syndicales sur les groupes WhatsApp.

3. Résultats des votes

Conformément au choix retenu pour la présentation des résultats, le présent procès-verbal ne mentionne pas le nombre de votants et ne reprend que les pourcentages exprimés.

Question soumise au vote	Résultat	Décision / orientation
Approbation du rapport moral	100 % de votes favorables	Rapport moral approuvé à l'unanimité
Approbation du bilan financier	99,4 % de votes favorables ; 0,6 % de votes défavorables	Bilan financier approuvé à une très large majorité
Avenir du CILEC	41,07 % : maintien comme collectif indépendant 27,38 % : évolution vers un syndicat 23,81 % : association professionnelle renforcée 7,74 % : sans avis	Orientation majoritaire en faveur du maintien du CILEC comme collectif indépendant, avec poursuite de la réflexion sur son évolution
Diffusion des informations syndicales sur les groupes WhatsApp	71,86 % de votes favorables ; 28,14 % de votes défavorables	Diffusion libre des informations syndicales approuvée à la majorité

4. Décisions adoptées

Au vu des résultats exprimés, l'Assemblée générale approuve le rapport moral et le bilan financier qui lui ont été soumis.

L'Assemblée générale prend acte de l'orientation majoritaire exprimée par les adhérents en faveur du maintien du CILEC comme collectif indépendant. Elle prend également acte de l'existence d'attentes significatives concernant une possible évolution de la structure, notamment vers un syndicat ou vers une

association professionnelle renforcée. Cette expression des adhérents pourra nourrir les réflexions futures du collectif.

L'Assemblée générale approuve la possibilité de diffuser librement les informations syndicales sur les groupes WhatsApp, dans le respect de l'objet du collectif, de son indépendance et de la clarté nécessaire auprès des adhérents.

5. Clôture

Aucune autre question n'étant portée à l'ordre du jour, le présent procès-verbal est établi pour servir et valoir ce que de droit.

Fait pour le Collectif Infirmiers Libéraux En Colère — CILEC.

La Présidente
Gaëlle CANNAT